



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 2 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 8 octobre 2020, 152^e année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Mme le Maire, Paola Hawa

Mme la conseillère Dana Chevalier

Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

M. le directeur général, Martin Bonhomme.

M. le trésorier, Michael Finnerty.

Mme le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

Mme la greffière, Jennifer Ma agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, elle fait la lecture du titre de chacun des points à l'ordre du jour et fait la lecture de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

| |
|---|
| 12-305-20 Ouverture de la séance |
|---|

Il est proposé par M. Denis Gignac
Appuyé par Mme Dana Chevalier

D'ouvrir la séance extraordinaire du 16 décembre 2020. Il est 18 h 49.

Adoptée à l'unanimité.

| |
|--------------------------------|
| 12-306-20 Ordre du jour |
|--------------------------------|

Il est proposé par M. Ryan Young
Appuyé par M. Denis Gignac

D'adopter l'ordre du jour, tel que modifié par le retrait du point 6.1.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

12-305-20 Ouverture de la séance

12-306-20 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

12-307-20 Adoption de procès-verbaux

4. Patrouille municipale

5. Développement communautaire

6. Urbanisme

6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

6.3. Autres sujets

7. Services techniques

7.1. Conclusion de contrats

12-308-20 Travaux de déconstruction/nettoyage et de protection des vestiges de maçonnerie de la Maison Michel-Robillard

7.2. Autorisation de dépenses

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

7.5. Autres sujets

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

10. Finances

10.1. Dons / promotions / aides financières

10.2. Autres sujets

12-309-20 Approbation du budget de la Société de développement commercial pour l'année 2021

12-310-20 Transfert budgétaire de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté

11. Administration et greffe

- 11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
- 11.2. Opérations Immobilières
- 11.3. Autres sujets

12. Ressources humaines

- 12.1. Contrats et ententes
- 12.2. Autres sujets
 - 12-311-20 Fermeture des bureaux administratifs de la Ville pour la période des Fêtes

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 12-312-20 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 823 relatif aux tarifs pour l'année 2021
- 12-313-20 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 824 sur la taxation 2021

14. Dépôt de documents**15. Levée de la séance**

- 12-314-20 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.

Ouverture et fermeture de la période de questions, il est 18 h 50.

La greffière mentionne qu'elle n'a reçu aucune question.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

| |
|---|
| 12-307-20 Adoption de procès-verbaux |
|---|

ATTENDU QUE la greffière a préparé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020;

Il est proposé par M. Tom Broad
Appuyé par M. Ryan Young

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous- section.

6.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. CONCLUSION DE CONTRATS

| |
|--|
| 12-308-20 Travaux de déconstruction/nettoyage et de protection des vestiges de maçonnerie de la Maison Michel-Robillard |
|--|

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a annoncé la planification et la création du Grand Parc de l'Ouest au mois d'août 2019;

ATTENDU QU' afin d'assurer le succès de cette vaste planification, la Ville de Montréal travaille en partenariat avec la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QU' un pôle d'accueil principal sera situé à Sainte-Anne-de-Bellevue, face à la station l'Anse-à-l'Orme du Réseau express métropolitain (REM);

ATTENDU QUE par une correspondance datée du 15 mai 2018 entre monsieur Luc Ferrandez, ex-membre du comité exécutif, responsable des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et Madame le maire de Sainte-Anne-de-Bellevue, Paola Hawa, confirme que la Ville de Montréal et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue développeront une stratégie d'intervention commune;

ATTENDU QU' en lien avec la lettre de partenariat, la Ville de Montréal a procédé à l'acquisition, depuis 2018, de près 24 hectares de terrains vagues situées dans l'écoterritoire de l'Anse-à-

4256

l'Orme afin de les annexer au Grand parc de l'Ouest pour un montant totalisant 14,6 M\$;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal prévoit faire l'acquisition de deux axes piétonniers totalisant 4 hectares au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'est portée garante de la rénovation et de l'aménagement de la maison Michel-Robillard afin d'en faire le pôle d'accueil du Grand parc de l'Ouest, ou d'aménager un nouveau chalet;

ATTENDU QUE ces travaux seront réalisés par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, dans les limites du financement disponible pour la rénovation de bâtiments patrimoniaux;

ATTENDU QU' advenant que les coûts élevés ne permettent pas à la municipalité de réaliser les travaux de restauration de l'immeuble, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'est engagée à construire un nouveau chalet d'accueil pour le pôle du Grand parc de l'Ouest;

ATTENDU QUE la Ville a cité la maison Michel-Robillard et en a récemment pris possession;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à une étude en 2019 quant à l'état de conservation et l'inventaire des éléments caractéristiques subsistants de la maison Michel-Robillard;

ATTENDU QUE le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) peut offrir des subventions afin de couvrir un certain montant des travaux de restauration ainsi que les honoraires des professionnels admissibles;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a reçu la confirmation d'engagement « Subvention à la restauration FPCQ – Bâtiments municipaux (2013-2015) » le 10 décembre 2019, pour un montant maximal de 1 M\$ (selon les conditions du programme);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a reçu l'acceptation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 26 novembre 2020, de sa programmation TECQ 2019-2023, incluant le volet « Infrastructure culturelle : Restauration Maison Michel-Robillard » au montant de 395 000 \$;

ATTENDU QU' il est impératif de procéder à des travaux de déconstruction/nettoyage et de construction d'une toiture temporaire afin de préserver les vestiges de maçonneries de l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young
Appuyé par M. Denis Gignac

D'octroyer le contrat de déconstruction/nettoyage et de recouvrement du dessus des murs de maçonnerie avec une toile de polythène renforcé à la compagnie Demospec déconstruction inc.;

4257

D'autoriser une dépense de 50 014,13 \$ (taxes incluses) à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2019.

Le vote est demandé par M. Francis Juneau.

Pour : Mme Dana Chevalier
M. Ryan Young
M. Tom Broad
M. Denis Gignac
Mme Paola Hawa

Contre : M. Francis Juneau
M. Yvan Labelle

Adopté sur division.

7.2. AUTORISATION DE DÉPENSES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.5. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10.2. AUTRES SUJETS

| | |
|------------------|--|
| 12-309-20 | Approbation du budget de la Société de développement commercial pour l'année 2021 |
|------------------|--|

ATTENDU QUE la Société de développement commercial (« SDC ») doit transmettre à la Ville son budget annuel approuvé au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année;

4258

ATTENDU QUE suivant la réception du budget, le Conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yvan Labelle
Appuyé par M. Francis Juneau

D'approuver le budget de la Société de développement commercial (SDC) pour l'année 2021, tel que déposé le 30 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

| |
|--|
| 12-310-20 Transfert budgétaire de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté |
|--|

ATTENDU QUE lors de la confection du budget des opérations courantes de l'année 2020, divers travaux et dépenses planifiés n'ont pas eu lieu;

ATTENDU QUE les divers projets sont la réfection des colonnes extérieures de l'hôtel de ville (50 000 \$), les travaux du chalet et de stabilisation des sols au Parc Godin (75 000 \$), la réfection des surfaces de jeu, Parc Crevier – Tennis (8 000 \$), Parc Aumais – Basketball (35 000 \$), l'achat de mobilier (25 000 \$), l'inventaire de canopée publique (25 000 \$) et divers autres (scènes de spectacle) (50 000\$) Vestiaires/toilettes du Centre Harpell (25 000 \$) et PD Parc Robillard (25 000 \$);

ATTENDU QUE la réalisation de ces projets a été reportée à l'année 2021 pour diverses raisons (prix trop élevés, absence de soumissionnaire, rétablissement des priorités, etc.);

ATTENDU QUE toutes les sommes non utilisées seront de nouveau incluses au budget de l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Tom Broad
Appuyé par M. Denis Gignac

D'autoriser le trésorier de la ville à procéder au transfert d'un montant de 318 000 \$, de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté.

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

11.1. **CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS**

11.2. **OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

4259

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

12.2. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

| |
|---|
| 12-311-20 Fermeture des bureaux administratifs de la Ville pour la période des Fêtes |
|---|

ATTENDU QUE la période des Fêtes débute le mardi 22 décembre 2020 à 16 h 30 jusqu'au vendredi 1^{er} janvier 2021 inclusivement ;

ATTENDU les recommandations de la santé publique du Québec et du gouvernement du Québec concernant la mise en place de mesures sanitaires afin de réduire les risques de propagation de la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) ont conclu une entente relative à la date de fermeture effective des bureaux administratifs pour qu'elle puisse être le 18 décembre 2020;

ATTENDU QUE les employés-cadres et cols blancs prendront dans leur banque de congé personnel les heures nécessaires pour combler les journées du lundi 21 décembre et mardi 22 décembre 2020.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young
Appuyé par M. Denis Gignac

D'autoriser la fermeture normale des bureaux administratifs de la Ville du 22 décembre 2020 à 16 h 30 au 1^{er} janvier 2021 inclusivement;

Que la date effective de fermeture des bureaux administratifs de la Ville soit devancée au 18 décembre à 12 h 00.

Adoptée à l'unanimité.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

| |
|---|
| 12-312-20 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 823 relatif aux tarifs pour l'année 2021 |
|---|

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Mme Paola Hawa, maire :

4260

- donne un avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement numéro 823 relatif aux tarifs pour l'année 2021*;
- dépose le projet de Règlement numéro 823.

12-313-20 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 824 sur la taxation 2021

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Mme Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le *Règlement numéro 824 sur la taxation 2021*;
- dépose le projet du Règlement numéro 824.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « A »;**

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-314-20 Levée de la séance

Il est proposé par M. Tom Broad
Appuyé par Mme Dana Chevalier

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 56.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Paola Hawa
Maire

Me Jennifer Ma
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-102187

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 16 décembre 2020 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le _____ décembre 2020.

Mme Paola Hawa, Maire

Me Jennifer Ma, Greffière



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU
16 DÉCEMBRE 2020 SUIVANT IMMÉDIATEMENT LA SÉANCE D'ADOPTION
DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023.**

TENUE PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE

Je, soussignée, Me Jennifer Ma, greffière à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, certifie sous mon serment d'office que l'avis de convocation de la séance ci-dessus mentionnée a été dûment signifié et reçu par les membres du conseil, tel qu'illustré ci-dessous, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, ledit avis ayant été remis par courriel, le 3 décembre 2020 :

| Élus | Avis reçus par courriel |
|---------------------------------|------------------------------------|
| Paola Hawa, Maire | X |
| Dana Chevalier, conseillère # 1 | X |
| Ryan Young, conseiller # 2 | X |
| Francis Juneau, conseiller # 3 | X |
| Tom Broad, conseiller # 4 | X |
| Yvan Labelle, conseiller # 5 | X |
| Denis Gignac, conseiller # 6 | X |

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 9 décembre 2020

Me Jennifer Ma
Greffière